

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 18442**

Intitulé

L'accès à la certification n'est plus possible (La certification existe désormais sous une autre forme (voir cadre "pour plus d'information"))

Licence Professionnelle : Licence Professionnelle Licence professionnelle Ressources documentaires et bases de données spécialité Fonds iconographiques et audiovisuels

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Université de Lorraine, Ministère de l'Enseignement Supérieur	Président de l'université de Lorraine, Recteur de l'académie, chancelier des universités

Niveau et/ou domaine d'activité

II (Nomenclature de 1969)

6 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

325 Documentation, bibliothèque, administration des données

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Ce professionnel utilise les techniques documentaires liées à la gestion et au traitement des fonds iconographiques, afin d'exercer les activités suivantes :

- Traitement documentaire des fonds iconographiques.
- Description et analyse des fonds et des différents types de documents (plan, photographie, film, croquis, dessin, estampe, tableau, etc.) quels que soient les supports.
- Exploitation et valorisation des fonds iconographiques dans le respect des différents droits liés à l'image.
- Savoir évaluer les contextes relatifs aux besoins iconographiques, déterminer des critères de sélection permettant des choix pertinents,
- Proposition de réponses technologiques adéquates aux besoins exprimés par les différents acteurs : gestion et suivi de la documentation, interface avec les prestataires de services extérieurs, etc.
- Évaluation de l'adéquation des logiciels spécifiques et des besoins documentaires de l'entreprise.
- Évaluation de fonds iconographiques patrimoniaux et proposition de plan de sauvegarde.
- Élaboration de produits documentaires tels des dossiers de synthèse incluant des images, des plans, etc.
- Conception et maintenance de produits documentaires de type bases de données, GED, etc.
- Construction et alimentation de produits d'aide à la recherche d'images de type classification, thésaurus, etc.
- Connaître les techniques de base nécessaires au traitement documentaire des fonds iconographiques.
- Maîtriser les techniques et les activités de l'image pour pouvoir décrire et analyser le fonds, les différents types de documents (plan, photo, film, croquis, tableau, etc.) et les différents types de supports.
- Comprendre l'organisation et le fonctionnement de l'entreprise dans son contexte informationnel et communicationnel afin de proposer une réponse technologique adéquate aux besoins exprimés par les différents acteurs : assurer la gestion et le suivi de la documentation, assurer l'interface avec les prestataires de services extérieurs, etc.
- Connaître les logiciels spécifiques disponibles sur le marché et être en mesure de faire de la veille technologique.
- Maîtriser les techniques d'évaluation des besoins documentaires d'un organisme.
- Connaître les méthodes d'élaboration des produits documentaires tels que des dossiers de synthèse incluant des images, des plans, etc.
- Savoir concevoir et maintenir un produit documentaire de type bases de données, GED, etc.
- Maîtriser les techniques de construction et d'alimentation des produits d'aide à la recherche d'images de type classification, thésaurus, etc.
- Avoir des notions juridiques sur la gestion des images.
- Connaître les modes de stockage et de conservation des documents iconographiques.

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Ce professionnel intervient dans des institutions publiques ou privées chargées de gérer des fonds iconographiques et audiovisuels de quelque nature qu'ils soient. Il exerce dans les structures de différents secteurs dont une des ressources est l'image (fixe ou animée) sous toutes ses formes : bibliothèques, médiathèques, photothèques, vidéothèques, cinémathèques, centres de documentation, institutions culturelles, télévisions, presse, agences spécialisées dans la recherche d'images, entreprises (PMI et PME), industrie.

- Documentaliste spécialisé dans le traitement de l'image.
- Médiathécaire spécialisé dans le traitement des fonds iconographiques.
- Responsable de photothèque, de vidéothèque.
- Iconographe chercheur.
- Gestionnaire d'archives audiovisuelles et/ou cinématographiques

Codes des fiches ROME les plus proches :

K1601 : Gestion de l'information et de la documentation

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

Cette certification s'obtient pas une série d'évaluation portant sur des connaissances techniques et professionnelles, et théoriques. Elle

comporte des épreuves théoriques et pratiques, du contrôle continu pour les projets tutorés (long et court), la confection de produits documentaires, la rédaction et la présentation orale d'un mémoire de stage et de rapports de projets ainsi que l'évaluation du travail effectué en entreprise pendant le stage.

UE 1 : Techniques documentaires (10 ECTS)

UE 2 : Techniques et théories de l'image (10 ECTS)

UE 3 : Environnement économique, juridique et culturel (10 ECTS)

UE 4 : Projets tutorés (10 ECTS)

UE 5 : Conservation et valorisation de documents iconographiques (10 ECTS)

UE 6 : Stage de 13 semaines (10 ECTS)

Validité des composantes acquises : illimitée

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION OUI NON		COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	Personnes ayant contribué aux enseignements (Loi n°84-52 du 26 janvier 1984 modifiée sur l'enseignement supérieur)
En contrat d'apprentissage		X
Après un parcours de formation continue	X	Personnes ayant contribué aux enseignements (Loi n°84-52 du 26 janvier 1984 modifiée sur l'enseignement supérieur)
En contrat de professionnalisation		X
Par candidature individuelle		X
Par expérience dispositif VAE	X	Jury d'enseignants et de professionnels, selon composition votée par le Conseil d'administration de l'Université de Lorraine

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Arrêté du 17 novembre 1999 publié au JO du 24.11.1999, relatif à la licence professionnelle

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 5 juillet 2013 relatif aux habilitations de l'Université de Lorraine à délivrer des diplômes nationaux

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Décret n° 2002-590 du 24 avril 2002 relatif à la validation des acquis de l'expérience par les établissements d'enseignement supérieur

Références autres :

Pour plus d'informations

Statistiques :

<http://www.insertion.univ-lorraine.fr>

Autres sources d'information :

Site de l'Université de Lorraine : www.univ-lorraine.fr >Etudier à l'UL> Offre de formation

[Université de Lorraine](http://www.univ-lorraine.fr)

Lieu(x) de certification :

Université de Lorraine

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

IUT Charlemagne à Nancy

Historique de la certification :